

Émission : La Semaine des Médias 2016 : « Le respect dans un monde numérique »

Production : RTS (Izabela Rieben, Aline Moser), Chocolat Productions (Mathieu Hofner)

Durée : 13 minutes environ.

Public concerné : 9 – 12 ans

Émission en médiathèque mais également consultable sur le site RTS Kids : <https://kids.rts.ch/> et sur le site de l'émission : <http://www.semainedesmedias.tv>

Diffusion : chaque jour du 7 au 11 mars 2016 sur RTS Deux aux alentours de 10h15 (à 10h40 le mercredi 9)

FICHE PÉDAGOGIQUE N°2/5

La Semaine des Médias 2016

Le respect dans un monde numérique

2. Sur les écrans, je respecte les autres

Résumé

Injure, haine, violence, droit à l'image : qu'a-t-on le droit de dire sur Internet ? Quelle responsabilité pénale ? Et quelles conséquences ?

Avec Pierre-Olivier Gaudard, commissaire - chef de la division prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise et Mélanie Baume, inspectrice de la Brigade des mineurs.

Enjeux pédagogiques

Comprendre la notion de cyber-harcèlement et ses conséquences humaines.

Connaître les démarches à effectuer en cas de harcèlement numérique (qu'on en soit victime ou témoin).

Se familiariser avec quelques notions légales et les sanctions juridiques encourues.

PER / Disciplines et thèmes concernés :

Formation générale (FG) - MITIC

FG 11 - Exercer un regard sélectif et critique...

1 ... en dégagant des critères qualitatifs simples pour distinguer et exprimer des différences entre les supports de communication

2 ... en exprimant ses préférences et en échangeant avec ses pairs sur ses perceptions et ses plaisirs

3 ... en utilisant les connaissances et l'expérience acquises pour argumenter ses choix de loisirs et de consommation des médias

FG 21 – Décoder la mise en scène de divers types de messages...

1 ... en les analysant à partir des supports les plus courants et en utilisant leur forme pour réaliser d'autres productions

3 ... en identifiant les stéréotypes les plus fréquents

5 ... en comparant des manières critique les informations données par des sources différentes sur les mêmes sujets

Formation générale (FG) - Santé et bien-être

FG 12 - Reconnaître ses besoins fondamentaux en matière de santé et ses possibilités d'action pour y répondre...

1 ... en reconnaissant diverses situations d'amitié, de conflit, de fatigue, d'encouragement, de stress, ...

2 ... en identifiant des émotions en situation scolaire et en développant un vocabulaire spécifique

3 ... en repérant des conduites à risques (liées à des situations routières, de dangers, de violence, ...) et en cherchant des réponses appropriées

4 ... en identifiant des ressources internes ou externes pour agir en situation

FG 22 - Agir par rapport à ses besoins fondamentaux en mobilisant les ressources utiles...

3 ... en identifiant des situations à risque pour soi et les autres

Assimiler l'absence d'anonymat sur Internet et comprendre comment les outils numériques permettent facilement de retrouver un internaute dont l'identité a été cachée.

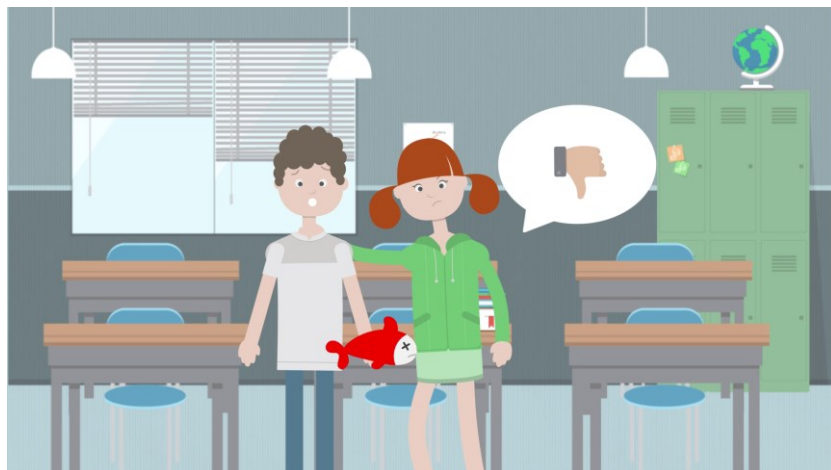
1. Cyber-harcèlement

02:30 / **Pourquoi la vengeance numérique de Mél est-elle une « très, très, très mauvaise idée » selon l'expert de l'émission ?**

Pierre-Olivier Gaudard, commissaire, chef de la division prévention et criminalité de la police cantonale vaudoise : si un enfant est victime d'un camarade, il doit en parler le plus vite possible à des adultes de confiance ; ses parents ou un enseignant par exemple. Mais il ne faut jamais régler ses comptes via les réseaux sociaux : d'abord parce que ça va compliquer considérablement les choses ; ensuite, parce qu'il est facile de se rendre coupable d'un délit qui peut amener à être entendu par la police et le tribunal des mineurs.

03:20 / **Quelle est la définition du « cyber-harcèlement » ?**

Le harcèlement via des outils numériques : téléphones portables, réseaux sociaux, messageries instantanées. Il peut prendre différentes formes ; moqueries, insultes, menaces mais également propagation de rumeurs, usurpation d'identité, publication de vidéos et de photos compromettantes (parfois retouchées), ...



2 cas concrets à analyser en classe (ordinateur, internet) :

1. Sur Internet, Logan, 11 ans, a fait l'amère expérience du cyber-harcèlement. Tout commence avec ces quelques « lol vidéos » (vidéos marrantes) qu'il publie avec son père sur YouTube pour divertir les autres internautes :

<https://www.youtube.com/watch?v=8HVIMaWnS5o>

<https://www.youtube.com/watch?v=cw7bSHeVWfo>

<https://www.youtube.com/watch?v=nEltIFsib8>

<https://www.youtube.com/watch?v=IWuB-fzdObM>

Lorsque Logan demande à son père s'il peut relever avec lui les commentaires des autres utilisateurs, son père refuse. Logan les consulte donc en cachette et découvre l'incroyable cruauté des internautes, anonymes, qui s'acharnent littéralement contre lui. Logan décide alors d'enregistrer une autre vidéo où, seul face à la caméra, il lit les commentaires les plus méchants qui lui ont été adressés :

<https://www.youtube.com/watch?v=rXLxyOZQ1oM>

(En anglais) Extraits : C'est rigolo parce qu'il est gros. Il ressemble à un gros lard stupide. Ça m'étonne qu'il arrive à s'asseoir dans une voiture. Couine, cochon, couine. J'espère qu'il va mourir...

2. Pour la victime de cyber-harcèlement, les conséquences peuvent être graves. Plusieurs cas d'ados qui se sont suicidés suite à des moqueries, insultes ou menaces sur les réseaux sociaux ont été relayés par les médias. Comme cette jeune fille canadienne, Amanda Todd, victime d'insultes

Formation générale (FG) – Identité

FG 28 — Développer la connaissance de soi et apprendre au contact des autres...
C ... en construisant une identité de groupe au sein de la classe et de l'établissement
D ... en identifiant et en analysant les réactions et les représentations portant sur les différences entre les individus
E ... en reconnaissant et en acceptant ses idées et goûts personnels dans ses choix
F ... en se reconnaissant comme membre de différents groupes (école, famille, sociétés,...) et en y prenant sa place

Capacités transversales

Collaboration

Prise en compte de l'autre

Reconnaître son appartenance à une collectivité

Connaissance de soi

Juger de la qualité et de la pertinence de ses actions

Percevoir l'influence du regard des autres

Communication

Codification du langage

Choisir et adapter un ou des langages pertinents en tenant compte de l'intention, du contexte et des destinataires

Respecter les règles et les conventions propres aux langages utilisés.

pendant plusieurs années qui a fini par se pendre dans sa chambre en 2012, à l'âge de 16 ans, peu après avoir posté cette vidéo où elle raconte son histoire (attention, il y est notamment question de sexualité – post de photos nues) :

<https://www.youtube.com/watch?v=k6qmvDpc--c>

YouTube, dernière vidéo postée par Amanda Todd avec sous-titres français (11:00) / Vidéo en anglais : <https://www.youtube.com/watch?v=vOHXGNx-E7E&>

Extraits : « Je pleurais toutes les nuits, j'ai perdu tous mes amis et tout respect. Plus personne ne m'aimait. Cela m'a tué de l'intérieur et j'ai pensé que j'allais effectivement mourir. En rentrant à la maison, je me connectais à Facebook et lisais : elle le mérite, j'espère qu'elle va mourir. Chaque jour, je me demande pourquoi je continue à vivre. Je n'ai personne... J'ai besoin de quelqu'un ».

03:40 / **Le jeu éducatif développé par la police cantonale vaudoise explique les mécanismes qui aboutissent au cyber-harcèlement. Lesquels sont-ils ?**

Le harcèlement commence généralement « dans la vraie vie », dans la cour de récréation par exemple, avant de se propager sur les outils numériques, en particulier les réseaux sociaux. Si la mécanique peut être lancée par un seul camarade, elle devient souvent un phénomène de groupe qui voit plusieurs camarades, parfois toute la classe et même des personnes extérieures au collège, s'acharner contre l'élève concerné.

2. Cadre légal

04:20 / **Sur Internet, les insultes, menaces, moqueries sont-elles, juridiquement, moins graves ou plus graves que dans la « vraie vie » ?**

Selon Pierre-Olivier Gaudard, c'est la même chose : sur Internet, les lois sont les mêmes que dans la vie « de tous les jours ». Insulter quelqu'un sur des outils numériques, c'est la même chose que de l'insulter « pour de vrai ».

3. Faire cesser le cyber-harcèlement

06:10 / **L'un des enfants interrogés dans l'émission confie s'être fait insulter sur Internet. Que s'est-il passé ?**

Sur un réseau social, il a signalé à un camarade (son « pire ennemi » depuis le début de sa scolarité) qu'il avait mal orthographié la marque d'une voiture. Il s'est fait insulter de façon très violente (« fils de pute », ...).

Qu'a-t-il fait pour mettre un terme aux insultes ?

Il en a parlé à ses parents qui lui ont conseillé d'ignorer les insultes et de lui signaler si cela se reproduisait.

07:20 / **Arnaud a précisément réagi comme le conseille la police : il en a parlé à un adulte de confiance. Demander aux élèves d'énumérer les « adultes de confiance » dans leur entourage.**

Parents, enseignant-e-s, infirmière ou médiateur scolaire, oncle ou tante, parrain ou marraine, grands-parents, etc.

Connaissance de soi

Juger de la qualité et de la pertinence de ses actions
Percevoir l'influence du regard des autres

Action dans le groupe

Adapter son comportement

Communication

Codification du langage

Choisir et adapter un ou des langages pertinents en tenant compte de l'intention, du contexte et des destinataires

Respecter les règles et les conventions propres aux langages utilisés



Que signifie pour eux le terme « de confiance » ?

Quelqu'un qui gardera le secret ? Qui les rassurera ? Qui saura quelle-s démarche-s entreprendre ? ...

07:30 / Selon l'expert, quelles sont les différentes démarches à effectuer en pareilles circonstances ?

- En parler à un adulte de confiance
- L'adulte doit contacter très rapidement l'école (enseignant, médiateur)
- Ces professionnels demanderont ensuite au directeur du collège de prendre des mesures à l'encontre des auteurs de cyber-harcèlement, car généralement les insultes se confinent au milieu scolaire, voire à la région, et les auteurs sont connus de la victime.

Dans quels cas la police intervient-elle ?

Principalement lorsque les menaces sont particulièrement graves (menaces de blessures imminentes ou de mort), qu'il faut réagir très rapidement et/ou lorsque les auteurs ne sont pas identifiés.

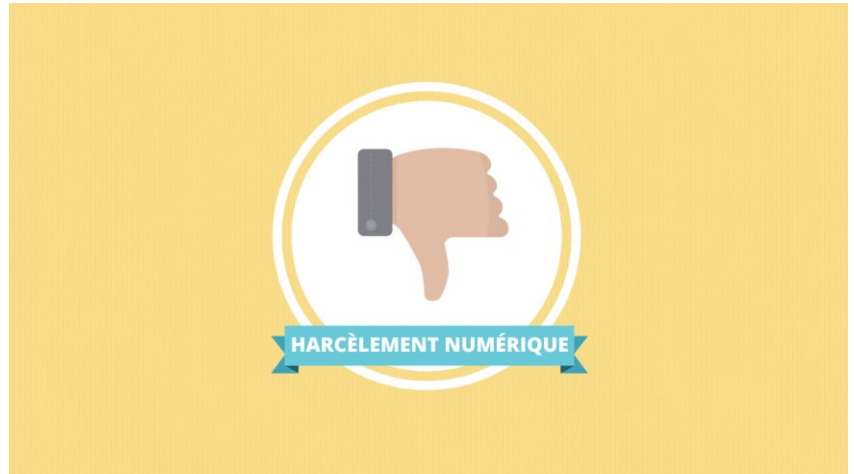
4. Sanctions pénales

09:10 / En cas de menace anonyme, comment la police va-t-elle retrouver et poursuivre les auteurs ?

- Elle va récolter des preuves, en consultant l'historique des conversations.
- Elle pourra ensuite facilement identifier les auteurs anonymes grâce à un « code », l'adresse IP, une succession de chiffres unique qui identifie chaque personne connectée à Internet.
- Au terme de l'enquête, et après audition des personnes impliquées, elle transmettra l'affaire à un juge du tribunal des mineurs qui choisira la sanction pénale.

09:40 / Que risque pénalement un auteur de cyber-harcèlement ?

C'est le juge qui décide de la sanction en s'appuyant sur les peines encourues prévues par la loi. Mais en tous les cas, un dossier au nom du jeune auteur sera ouvert.



Ce que dit la loi :

Si le Code pénal suisse ne punit pas explicitement le cyber-harcèlement, il sanctionne plus largement, dans le monde réel ou virtuel, la diffamation (art. 173), la calomnie (art. 174), l'injure (art. 177), la menace (art. 180) et la contrainte (art. 181)

Ainsi, toute diffusion d'informations qui nuisent à la réputation d'autrui est punie par la loi. Et cela, qu'on les tienne pour vraies (diffamation) ou que l'on sache qu'elles sont fausses (calomnie – c'est le cas de Mél dans notre exemple). La calomnie est plus grave et peut être punie jusqu'à trois ans de prison (6 mois pour la diffamation). De plus, la loi contre le racisme interdit de rabaisser une personne (ou un groupe de personnes) en raison de sa couleur de peau ou de son appartenance ethnique ou religieuse.

D'autres agissements en lien avec le cyber-harcèlement sont sanctionnés par le droit pénal, notamment : l'accès indu à un système informatique (art. 143bis), l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147), la détérioration de données (art. 144bis), la soustraction de données personnelles (art. 179novies), l'extorsion ou le chantage (art. 156).

À partir de quel âge un enfant doit-il répondre de ses actes devant la justice (est-il « justiciable ») ?

À partir de 10 ans. En-dessous de cet âge, les mineurs qui commettent des délits graves ne sont pas convoqués chez un magistrat mais doivent se soumettre à un régime éducatif supervisé par le Service de la protection de la jeunesse.

5. Conclusion

10:30 / **Pourquoi se sent-on plus « libre » sur Internet que dans la vraie ?**
Pierre-Olivier Gaudard observe que sur Internet, il n'y a pas de contact direct avec la personne insultée. On ne voit pas sa réaction, son regard, qui peut nous toucher, nous gêner. Seul-e, derrière les écrans, c'est plus facile.

Les enfants interrogés émettent également leurs hypothèses : derrière un écran, il y a moins de risque de se faire taper, on peut se cacher derrière l'anonymat, on a l'impression que personne ne nous voit, c'est moins courageux.

Pour aller plus loin

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a135>
Code pénal suisse. Les dispositions du droit fédéral essentielles pour la protection des enfants et des jeunes face aux médias se trouvent aux articles 135 et 197.

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/index.html#a28>
Code civil, Art. 28B. Protection de la personnalité.

http://www.ciao.ch/f/violences/infos/f18aeed2b1c111dea1bcb93783b7f785f785/13-violences_sur_internet/

Dossier de Ciao.ch, plateforme d'information, d'aide et d'échanges pour les 11-20 ans, « Violences sur Internet, des commentaires au harcèlement ».

http://animation.hepvs.ch/harcelement/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=18&Itemid=37

Haute école pédagogique du Valais, recueil des ressources pédagogiques destinées aux enseignants en lien avec la violence scolaire, notamment le cyber-harcèlement.

<http://www.jeunesetmedias.ch/fr/opportunites-et-risques/risques/cyberharcelement.html>

Dossier sur le cyber-harcèlement sur le site du programme national suisse "Jeunes et médias"

<http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>

Site du Ministère français de l'éducation nationale consacré à la lutte contre le (cyber) harcèlement, enrichi de nombreux outils de sensibilisation (affiches, clips vidéo de prévention, interviews de spécialistes), notamment des guides pédagogiques (PDF) destinés aux enseignants, aux parents et aux élèves.

<http://www.e-media.ch/documents/showFile.asp?ID=4742>

"Harcèlement sur le Net : jusqu'au suicide ?" Fiche pédagogique e-media.

Sélection d'outils

http://www.mediapolice.ch/jeux/SCO_0001/multi_launch.html

Jeu éducatif en ligne élaboré par la police cantonale vaudoise, présenté dans quelques 420 classes secondaires du canton. Les élèves se mettent à la place d'une fille ou d'un garçon et sont invités à prendre des décisions à sa place. Pour chaque situation proposée, un propos éducatif éclaire le contexte. Thèmes traités : réputation numérique, cyber-harcèlement, cadre légal. Attention : langage cru, allusions sexuelles.

<http://www.stopbashing.com/>

Stop Bashing ! Application mobile éducative gratuite (Google play et App Store). Les enfants peuvent communiquer avec leurs parents pour leur signaler des contenus (photos, captures d'écran) problématiques et leur demander des conseils ou de l'aide.

Esther Freiburghaus, journaliste RP, Chocolat Productions, Mars 2016.

